



## **ASSEMBLEE GENERALE**

**DU 13 AOUT 2013**

### **SOMMAIRE**

|   |    |
|---|----|
| Mémoire et continuité                   | 1  |
| Commission Finances                     | 5  |
| Les origines de la « place du village » | 12 |
| Le Syndicat des Plages de Préfailles    | 15 |



## Mémoire et continuité

Le lien entre une population et un territoire s'exprime par l'empreinte laissée par les générations successives. Les acteurs qui la façonnent dans le temps sont nombreux qu'ils soient individuels ou collectifs. Notre association participe au nom de l'intérêt général depuis 80 ans à ce mouvement.

Constituée en septembre 1933, notre association a été déclarée au journal officiel du 6 octobre 1933. Elle a été créée à l'initiative de M EMERY. M VERGNE a été le premier président jusqu'à la guerre de 1939. L'association sera en veilleuse pendant la guerre et reprendra force et vigueur en 1950. Depuis les présidents successifs ont été les suivants :

|            |                             |
|------------|-----------------------------|
| 1933 -1950 | M VERGNE                    |
| 1950 -1957 | M Maurice CHALUMEAU         |
| 1957-1963  | M Paul SIRVIN               |
| 1963-1973  | M Eric HAMELLE              |
| 1973-1985  | M Pierre CHALUMEAU          |
| 1985-1986  | M Jacques FERRIOL           |
| 1986-1992  | M Jean François SIRVIN      |
| 1992-2003  | M Michel THIBAUT            |
| 2003-2006  | M Patrice-Henri DESAUBLIAUX |
| 2006-2006  | M Paul de VIGUERIE          |
| 2006-2008  | M Hubert FLEURY             |
| 2009-2011  | M Henri JOUSSELLIN          |
| 2011-2013  | M Claude CAUDAL             |

Notre association comprend actuellement 183 familles à jour de cotisation, 310 convocations ont été adressées.

La lecture des comptes rendus de nos assemblées générales en particulier depuis les années 70 nous a permis de retracer les domaines d'intervention de notre association , de constater les continuités avec nos préoccupations d'aujourd'hui . Nous pouvons les regrouper sous cinq rubriques comme suit :

- l'aménagement de la commune,
- les finances locales,
- vivre à Préfailles,
- les relations avec les autorités locales,
- les relations avec les autres associations.

### L'aménagement de la commune

Les premières informations en assemblée générale concernant un document d'urbanisme c'est-à-dire le plan d'occupation des sols datent des années 1974, 1975, 1976. Ce premier document introduit les distinctions entre zones d'urbanisation, espaces verts. Il était possible de construire jusqu'à trois étages rue de la mairie, rue Chauvet, rue des vagues, rue Joseph Laraison. Depuis, le Plan local d'urbanisme a succédé au plan d'occupation des sols en 2008. En juin 2013 la municipalité a lancé la procédure de modification et de révision parallèlement. De 1976 à 2013 notre association a constamment réaffirmé sa volonté de voir notre commune évoluer de façon raisonnée et raisonnable, en maintenant le charme de notre commune. Depuis l'été 2012, les membres de la commission PLU ont participé à sept réunions de concertation avec d'autres associations et la municipalité pour faire évoluer le PLU dans le sens d'un développement urbain maîtrisé afin d'éviter des projets comme ceux de Port Meleu, et de la Claye ayant abouti à l'annulation des permis de construire par le tribunal administratif. La procédure de modification consistant à un toilettage du règlement devrait aboutir pour la fin de l'année. La révision devrait se dérouler pendant deux ans à deux ans et demi.

La question de la protection des espaces naturels de notre commune et de leur gestion sera une préoccupation constante de notre association. Le camping sauvage, le développement des friches, les questions d'hygiène et de sécurité dans les espaces naturels seront souvent évoquées lors de nos assemblées générales. Ces espaces naturels, la pointe St Gildas, les coupures d'urbanisation entre le port et la Prée d'une part, et entre Pornic et Préfailles d'autre part ont fait l'objet de protection juridique en application de la loi littoral. Le conservatoire du littoral, le conseil général, notre commune ont procédé à des acquisitions foncières dans ces espaces depuis de nombreuses années. Avec la création de la réserve naturelle régionale de la pointe Saint Gildas une autre étape est franchie pour assurer la gestion de ces espaces. La municipalité a sollicité notre association pour participer à la réunion du pré-comité consultatif, le 31 mai 2013, de la réserve naturelle régionale de la pointe saint Gildas. La création officielle devrait intervenir début 2014.

Le projet du nouveau port de la Pointe Saint Gildas est relaté pour la première fois lors de l'assemblée générale de 1980 en ces termes : « les travaux pourraient commencer fin 81 et se poursuivre jusqu'en 83-84 ... ». Depuis le sujet a pratiquement été abordé à chaque assemblée générale. Plusieurs projets ont été élaborés puis abandonnés, soit pour des raisons techniques, financières, environnementales, soit en raison de l'opposition des habitants de notre commune. Durant toutes ces années une position constante de notre association s'est dégagée, exprimée en résumé comme suit :

-« oui au port, non à l'immobilier ».

Depuis 2008 des préoccupations environnementales et paysagères sont venues compléter cette position. Depuis le mois de juin dernier la municipalité a décidé de relancer la réflexion sur de nouvelles bases. Conformément aux orientations du futur SCOT du Pays de Retz il s'agit d'un réaménagement du port de la pointe Saint Gildas par l'adjonction de nouveaux équipements : un port d'escale et un port à sec. Notre association participera à cette nouvelle réflexion dans la recherche du plus large consensus possible.

### Les finances locales

L'évolution des impôts locaux sera souvent évoquée avec le maire présent lors de nos assemblées générales. Selon les époques notre association demandera à la municipalité de suivre l'inflation pour l'évolution des impôts locaux dans les années 70, 80 et 90. Depuis les années 2000 les taux n'augmentent plus. Ce qui ne veut pas dire que globalement les impôts locaux n'augmentent pas !

La création le 1<sup>er</sup> janvier 2002 de la communauté des communes de Pornic a suscité au sein de notre association de nombreuses interrogations quant à son impact sur nos impôts locaux. La disparité de la taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères entre les communes du littoral et les communes de l'intérieur est toujours d'actualité.

Dans le milieu des années 2000, l'appel à l'emprunt pour financer la réalisation d'équipements publics suscitera des inquiétudes. En 2003 les questions suivantes étaient posées à monsieur le Maire : « Quelle est l'évolution de l'endettement de la commune ? Quel plafond cette évolution ne devrait-elle pas dépasser ? » L'arrêt des emprunts en 2012, et les recettes exceptionnelles de 2011 et 2012 ont permis d'améliorer la situation financière de notre commune. Pour analyser chaque année les comptes administratifs et les budgets primitifs, notre association a créé une commission des finances dont les travaux sont publiés dans le bulletin et sur le site.

### Vivre à Préfailles

Sous cette rubrique sont regroupés de nombreuses interventions , toujours d'actualité pour la plupart, lors de nos assemblées générales concernant la propreté des plages et de la voirie, la qualité des eaux, les nuisances sonores, la sécurité, la vitesse automobile, l'aménagement de la voirie communale, l'effacement des réseaux, le plan de circulation, le stationnement, l'assainissement, l'éclairage, l'embellissement de la commune, la numérotation de voirie, la collecte des ordures ménagères etc...

Certains sujets ne sont plus d'actualité comme la numérotation des rues pour la distribution du courrier. Cette question sera évoquée à chaque assemblée générale dans les années 70. Il en sera de même pour la réalisation de l'assainissement collectif des eaux usées. En 2013 la réalisation du réseau d'assainissement eaux usées est pratiquement terminée sur notre commune.

Concernant l'éclairage des voies les demandes étaient très nombreuses dans les années 70, 80. En 2013 il reste quelques rues sans éclairage. Par contre la réflexion s'est transférée sur le mode d'éclairage. En 2012 et 2013 notre association a participé au comité d'expérimentation mis en place par la municipalité. Un sondage a été réalisé au sein de notre association dont les résultats ont été mis sur le site. L'abaissement du niveau d'éclairage était plébiscité.

Enfin concernant l'embellissement de la commune en 1981, dans le cadre de la campagne « Fleurissez Préfailles » le président de l'époque proposait de réactiver un vieil usage de notre commune : « Jadis, la plupart des villas avaient proche de l'entrée de leur jardin un mât de pavillon où chacun hissait en permanence ou seulement les jours de fête les pavillons de son choix... »

### Les relations avec les autorités locales

Quelles que soient les époques, les relations avec la municipalité en place ont toujours été très fréquentes. Chaque année le maire est invité à notre assemblée générale pour présenter et expliquer la politique communale. Actuellement le bureau de notre association rencontre deux fois par an, en janvier et en juillet monsieur le Maire. Les membres du bureau assistent aux séances du conseil municipal. En complément de ces rencontres notre association intervient lors des réunions de travail avec la municipalité comme cette année sur le PLU, l'éclairage, la place du village.

Le président de la communauté des communes de Pornic a été invité en 2006 pour expliquer la politique de la Communauté de Communes de Pornic.

### Les relations avec les autres associations Préfaisillaises

Notre association a toujours entretenu de bonnes relations avec les associations de notre commune. Dans nos comptes rendus d'assemblée générale sont retracées les interventions selon les époques, du syndicat des plages, des amis de la nature, de l'association des commerçants, de l'association des usagers du port, etc....

Au début des années 70, à la demande de la municipalité, l'APP et le syndicat des plages faisaient leur assemblée générale séparément, puis recevaient en commun la municipalité. Dans notre bulletin de cette année, un article a été consacré à cette association.

Depuis trois ans lors des rencontres de printemps selon les sujets d'actualité, nous invitons les associations ayant des préoccupations communes avec l'APP.

### En conclusion

Depuis 80 ans, notre association a participé à la recherche et à la réalisation de « tous aménagements ou améliorations de quelque nature qu'ils soient, destinés à développer le bien être de la commune de Préfaillais, et plus spécialement de la station balnéaire ».

Notre association continuera ce travail dans l'avenir avec sérénité, en se renouvelant continuellement, en réunissant les compétences.

Enfin nous formons les vœux

- que l'association soit toujours un lieu de rencontre entre toutes les générations de propriétaires successifs,
- que l'association soit toujours un lieu de dialogue, de réflexion, et de proposition dans le sens de l'intérêt général, en toute autonomie et indépendance de toute municipalité en place, mais aussi en collaborant à la réalisation des projets communaux,
- et enfin que l'association soit toujours un lieu de convivialité et d'amitié.

Le Président de l'APP,

Claude Caudal

Participants : Liliane SAGER, Gérard DUMAS, Henri JOUSSELLIN

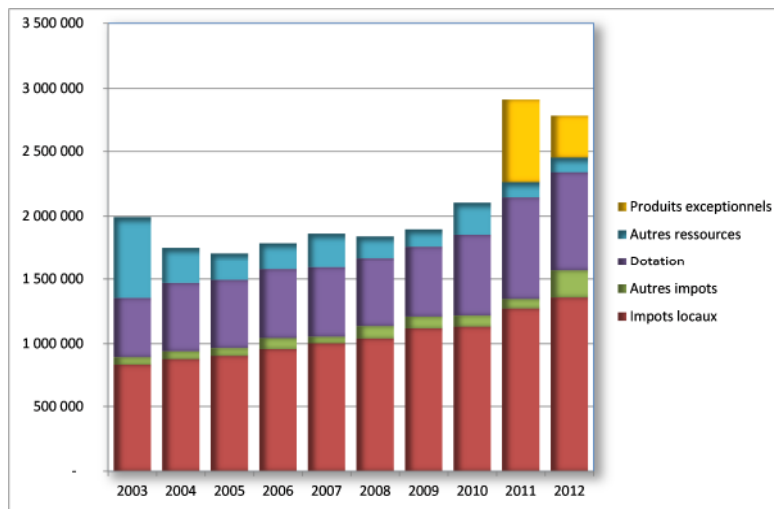
Les sources d'informations sont celles du compte administratif de la Commune, le site internet du Ministère des finances avec les données des collectivités locales.

### 1°) Indicateur No 1 : Ratio d'autofinancement brut

Ce ratio représente le nombre d'années nécessaires pour que le résultat d'exploitation de l'année écoulée permette de faire face au remboursement de la dette de la commune, en considérant que les résultats d'exploitation des années suivantes seront du même montant.

Le résultat d'exploitation est la différence entre :

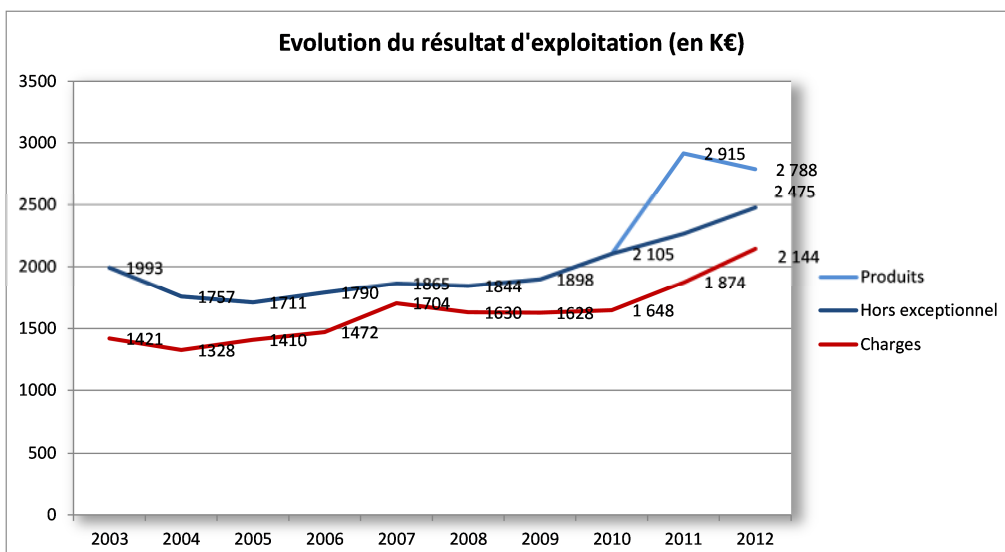
- **Les recettes**, dont les origines sont les suivantes :



Les « Produits exceptionnels » sont importants et s'expliquent en 2011 par le versement de l'indemnité du procès Erika, et en 2012 par la vente d'un bien communal.

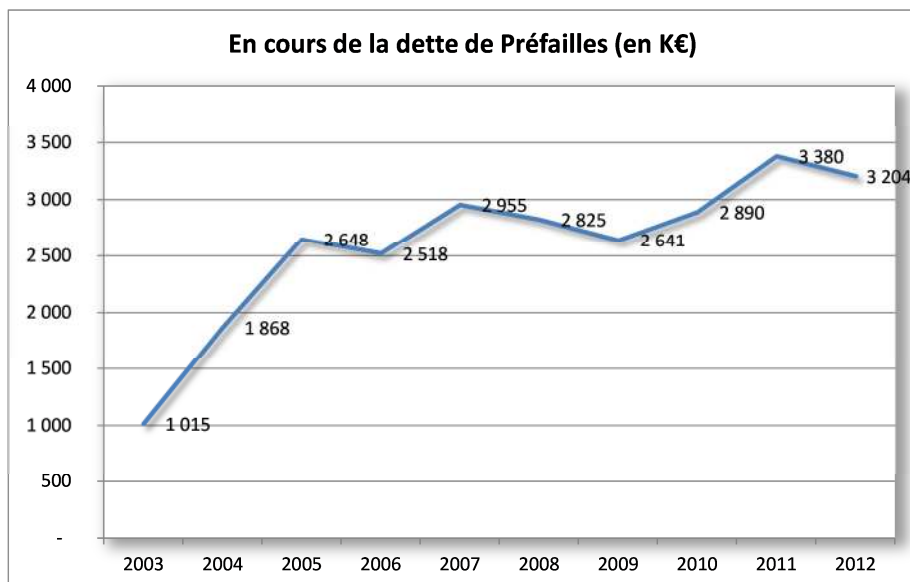
- **Les dépenses**

Le résultat d'exploitation est de 644 000 € en 2012 :



Il est à noter que cette année, le site de Bercy donne une appréciation différente du résultat d'exploitation, avec des charges plus importantes que celle du compte administratif officiel de la Mairie (c'est ce dernier que nous avons retenu pour notre analyse).

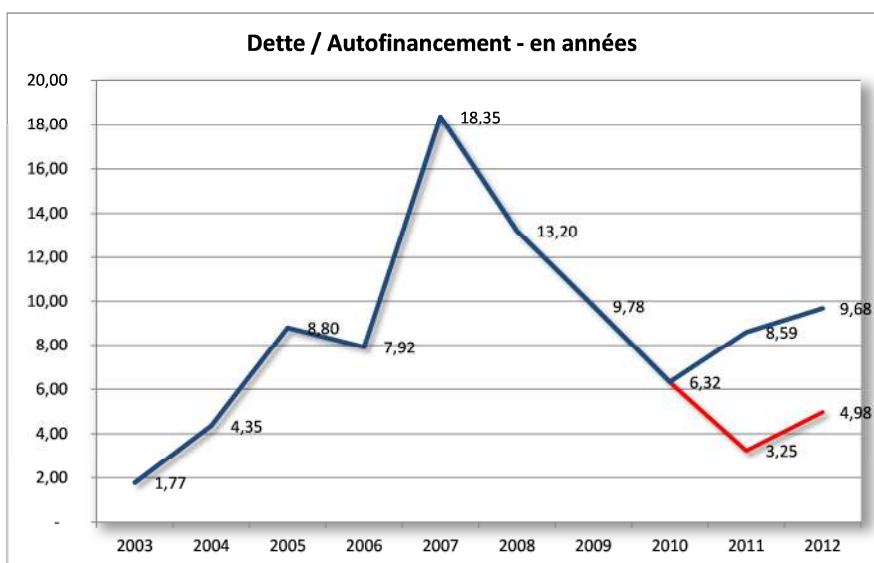
L'évolution de la dette de la commune, et le ratio d'autofinancement, sont les suivants :



Dans l'hypothèse où le résultat d'exploitation serait entièrement affecté au remboursement de la dette, et que :

- L'excédent d'exploitation soit du même montant pour toutes les années suivantes
- Que la dette soit stabilisée pendant toutes les années (ce qui est le cas en 2012, puisqu'il n'y a pas eu d'emprunt)

4,98 années seraient nécessaires pour rembourser la dette (et 9,68 sans recettes exceptionnelles).

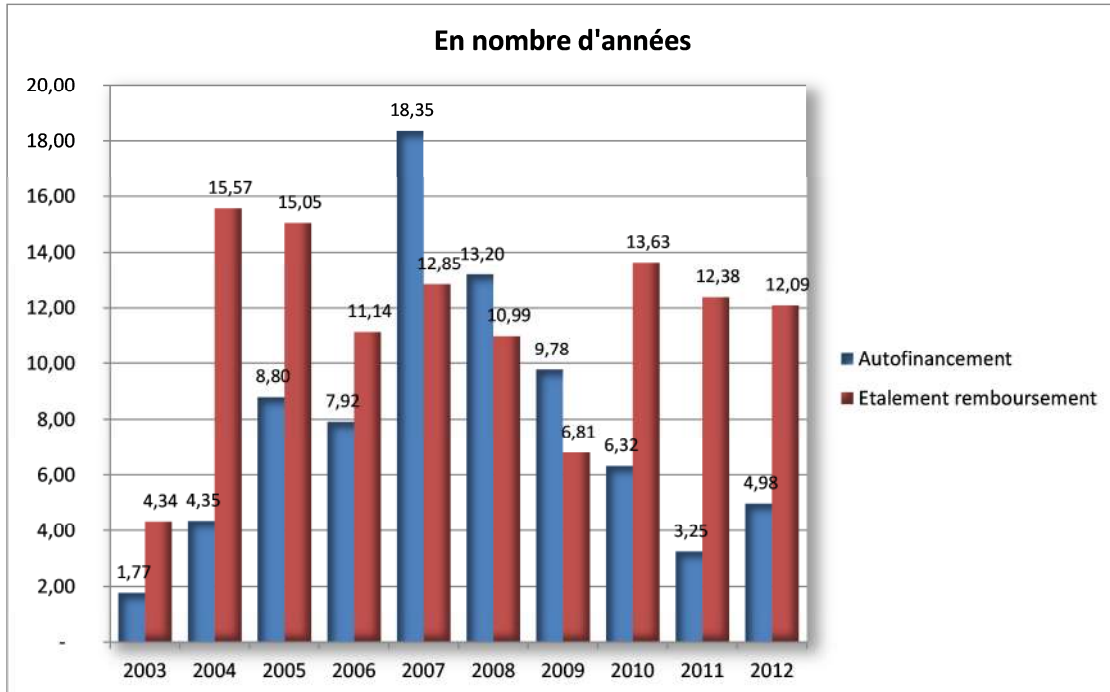


Dans la réalité, la commune ne consacre qu'une partie de son résultat d'exploitation pour rembourser sa dette, mais ce ratio montre la capacité actuelle de la commune à dégager des ressources propres pour ses investissements.



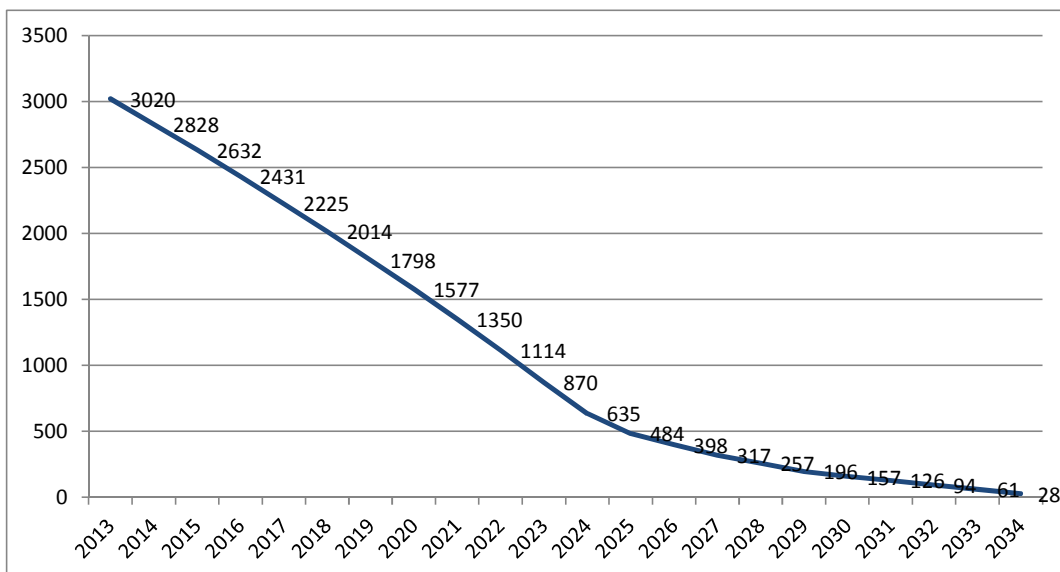
## 2°) Indicateur No 2 : Ratio d'étalement de la dette

L'étalement de la dette est calculé en divisant le montant de l'emprunt par le montant affecté au remboursement de cet emprunt en 2012. Dans le graphique, il est rapproché de la capacité d'autofinancement brut, vu ci-dessus :



Les bons résultats d'exploitation de l'année 2012, rassurent sur la capacité de la commune à rembourser ses annuités d'emprunt qui s'étalent sur 12 années en moyenne (calculé en divisant le montant de l'emprunt par le remboursement effectué en 2012).

Le graphique suivant montre l'échéancier réel des emprunts contractés par la mairie :



### 3°) Indicateur No 3 : Endettement / Capacités de recettes

A partir des informations contenues dans le compte administratif 2012 de la Commune, cette capacité financière se calcule en additionnant les recettes cumulées des différentes sections, comparée au montant de l'emprunt. Cela donne le résultat suivant :

| Recettes cumulées      | Avec recette exceptionnelle |
|------------------------|-----------------------------|
| Section fonctionnement | 2 788 000 €                 |
| Section investissement | 1 294 000 €                 |
| <b>TOTAL</b>           | <b>4 082 000 €</b>          |
| <b>Ratio</b>           | <b>78,5 %</b>               |

Pour mémoire, ce ratio était de 57,6% pour les comptes 2010, et de 75,9% pour les comptes 2011.

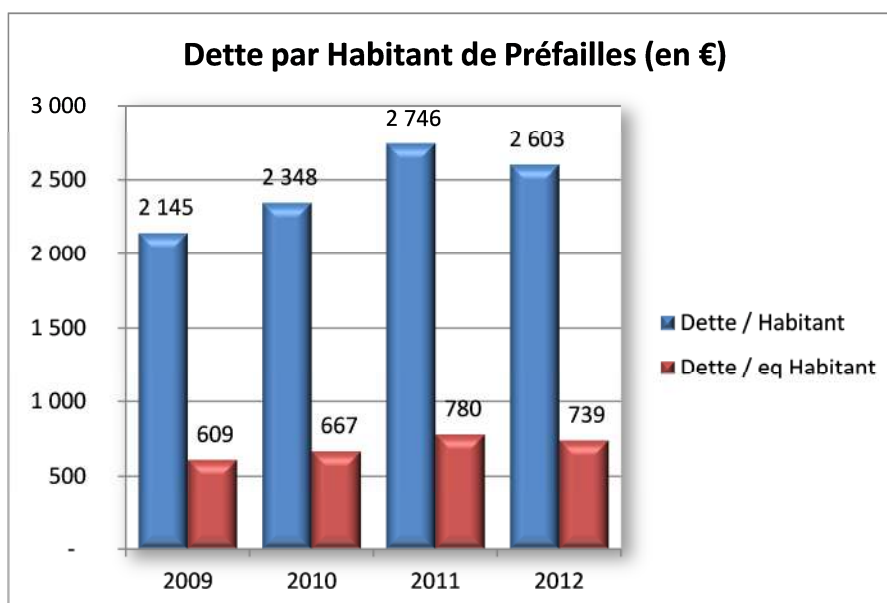
Ce ratio est un autre moyen de juger l'endettement de la commune. Bien qu'il se soit dégradé, il reste dans des limites acceptables.

### 4°) Indicateur No 3 : Dette par habitant

A partir des données fournies par l'INSEE nous avons estimé, le nombre « d'équivalents habitants », en appliquant le ratio de 2,07 d'habitants par résidence principale, aux habitants de résidences secondaires, pour arriver à un total d'équivalents habitants de 4 336.

|                                  | TOTAL | Principales | Secondaires |
|----------------------------------|-------|-------------|-------------|
| Nombre de maisons                | 2 091 | 594         | 1 500       |
| Nombre d'habitants               | 4 336 | 1 231       | 3 105       |
| Nombre d'habitants par résidence |       | 2,07        | 2,07        |

L'endettement par habitant est donc rapporté aux habitants au sens de l'INSEE, et au calcul que nous effectués en intégrant les résidences secondaires, pour une meilleure comparaison nationale (soit 739 € par habitant en 2012) :

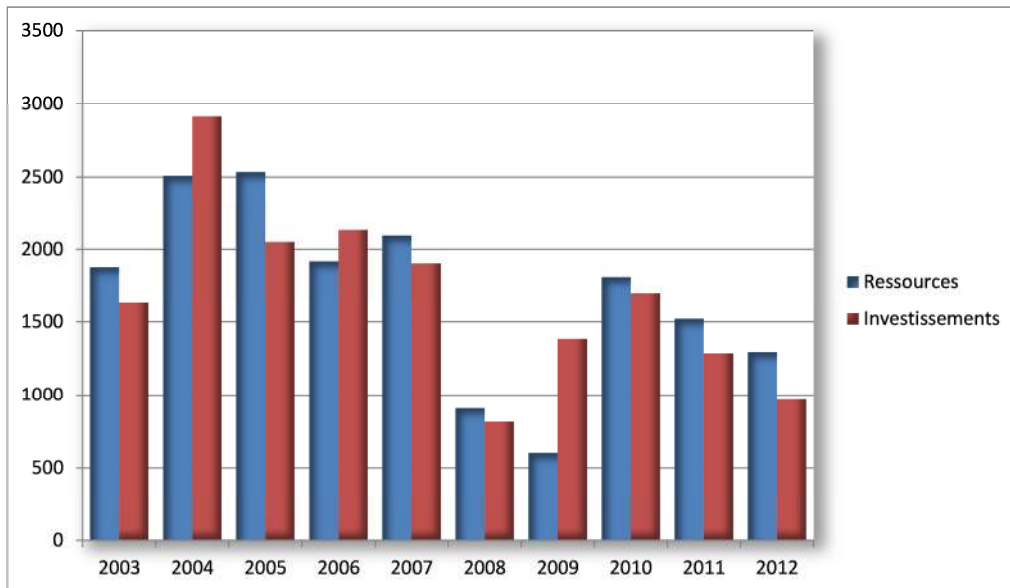


La dette par équivalent habitant a baissé de 5,2 % entre 2011 et 2012, et demeure modérée.

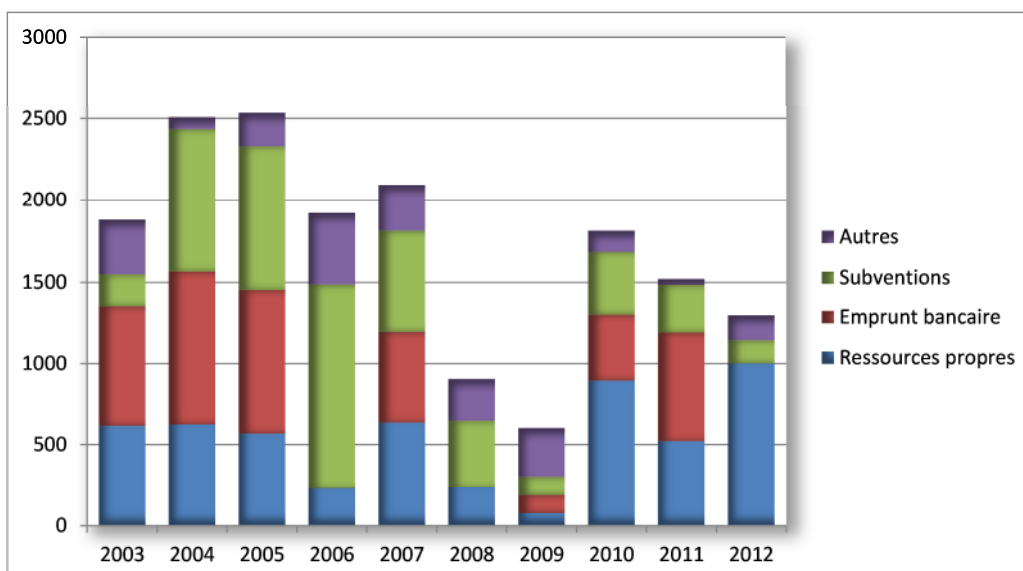
### 4°) Investissement (et origine des ressources pour ces investissements)

Nous avons constaté en 2010 que depuis 2008, il manquait 600 000 € pour équilibrer les dépenses d'investissements avec les ressources qui sont affectées à ces investissements. Ceci vient de projets qui sont étalés sur plusieurs années, dont les ressources ne sont souvent finalisées qu'au moment de la dernière année, la trésorerie de la commune assurant le relais nécessaire pendant ce temps.

Nous voyons qu'avec les comptes 2012, ces ressources manquantes se sont encore réduites et qu'un équilibrage dans le temps entre les ressources et les investissements devrait se produire en 2013.



Les origines de ces ressources pour les investissements sont les suivantes :



Le bon niveau de résultats d'exploitation des deux dernières années montre une capacité d'autofinancement des investissements d'environ 1 000 000 €, les subventions ayant tendance à diminuer (aussi en fonction des types d'investissements réalisés).

**RECAPITULATIF DES BESOINS DE FINANCEMENT CONCERNANT LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS  
REALISES EN 2012**

La Liste ci-dessous récapitule le montant TTC des principaux investissements **réalisés pendant l'année 2012** selon le Compte Administratif au 31/12/2012 déduction faite des emprunts et des subventions **perçues** et représente donc le besoin de financement au 31/12/2012 (autofinancement à la charge de la commune) .

|  |            |
|--|------------|
| Circuit d'interprétation touristique (op.9008) | 47 627.00  |
| Salle multi-sports (op.9009)                   | 154 668.00 |
| Aménagement bibliothèque (op. 10 002)          | 75 173.00  |
| Services techniques (op.10003)                 | 8 970.00   |
| Eclairage public (op. 11007)                   | 68 122.00  |
| Aménagement de la Poste (op. 12 000)           | 11 958.00  |
| Mairie (op. 12 001)                            | 20 805.00  |
| Services techniques (op. 12 002)               | 112 369.00 |
| VRD (op.12 004)                                | 52 406.00  |
| Place du village (op. 12 005)                  | 87 061.00  |

*Précisions : L'opération N° 12002 concerne principalement l'aménagement d'un local au Service technique.  
L'opération n°12005 concerne les frais d'expérimentation de la place du Village + achat du kiosque & du matériel urbain + frais de maîtrise d'œuvre.*

**RECAPITULATIF DES BESOINS DE FINANCEMENT CONCERNANT LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS  
PREVISIONNELS 2013**

**A – MONTANT TTC DES INVESTISSEMENTS en cours de réalisation ou réalisés en 2013** (selon le Budget prévisionnel 2013), déduction faite des emprunts et des subventions à percevoir (autofinancement à la charge de la commune.)

|  |            |
|--|------------|
| Aménagement de la Poste (op. 12 000)             | 141 042.00 |
| Services techniques (op. 12 002)                 | 19 777.00  |
| V R D (op. 12 004)                               | 175 964.00 |
| Aménagement locaux pour associations (op.13 003) | 175 140.00 |

*Précisions : L'opération n° 12 002 concerne le rachat du matériel nautique à la CNSG. L'opération n° 12 004 concerne la réalisation du giratoire Quirouard + rue de la Source & av. Poincaré. L'opération n°12 005 concerne l'achat et les travaux d'aménagement de l'ancienne bibliothèque + la réfection de la façade de la bibliothèque actuelle.*

**B – MONTANT TTC DES INVESTISSEMENTS prévisionnels 2012 non encore réalisés**, déduction faite des emprunts et des subventions à percevoir (autofinancement à la charge de la commune)

|                               |            |
|-------------------------------|------------|
| Eclairage public (op. 13 001) | 150 000.00 |
| V R D (op.13 002)             | 240 000.00 |

*Précisions : Les investissements inscrits à l'opération n° 13001 concernent le remplacement des candélabres aux Terres Blanches & des investissements liés à la diminution d'intensité. L'opération n° 13002 concerne l'aménagement des rues de la Prée, des Mûres et une partie de la voirie dans le secteur du Bois Roux.*

**Rappel :** Concernant les investissements restant à réaliser, les recettes et les dépenses inscrites au budget primitif, qui est un **acte de prévision**, sont de ce fait simplement prévisionnels mais doivent toutefois faire l'objet d'une évaluation sincère.

**INVESTISSEMENTS DIVERS réalisés en 2012****ECLAIRAGE PUBLIC - opération n° 11007 -**

\*\*\*\*\*

*Dépenses prévisionnelles totales inscrites au BP 2012 : 78 000 €*

|  |                 |
|--|-----------------|
| a) Dépenses totales réalisées en 2012..... | 68 000 €        |
| b) Subvention perçue en 2012.....          | 0 €             |
| c) Subvention à percevoir.....             | 25 000 €        |
| <b>A la charge de la commune.....</b>      | <b>43 000 €</b> |

**Précisions :***Le montant des dépenses (68 000 €) correspond :*

- au montant du marché expérimental confié à INEO pour une durée d'un an
- à la mise en sécurité par fermeture des armoires

**AMENAGEMENT BIBLIOTHEQUE -opération n° 10002-**

\*\*\*\*\*

*Coût total prévisionnel inscrit au BP 2011 : 40 000 €*

|                                       |                 |
|---------------------------------------|-----------------|
| Coût total des travaux réalisés.....  | 75 000 €        |
| <b>A la charge de la commune.....</b> | <b>75 000 €</b> |

**SALLE MULTI-SPORTS -opération n° 9009-**

\*\*\*\*\*

*Coût total prévisionnel inscrit au BP 2012 : 333 000 €*

|   |                  |
|---|------------------|
| a) Coût total des travaux réalisés..... | 340 000 €        |
| b) Subventions perçues.....             | 70 000 €         |
| c) Subventions à percevoir.....         | 50 000 €         |
| <b>A la charge de la commune.....</b>   | <b>220 000 €</b> |

## Les origines de la « place du village »

Depuis deux ans la municipalité à lancé des études pour le réaménagement de l'espace public désigné sous l'expression « *place du village* » et délimité par la place du marché et l'avenue de la plage Eric TABARLY.

Créée en 1908 la commune, en raison de sa « jeunesse », n'aurait pas de place du village. Dans tous les villages de France la place du village est un lieu de rencontre, d'accueil, de manifestations diverses, réunissant la population. Un tel lieu serait –il absent sur la commune de Préfailles ?

Un retour dans l'histoire de notre village avant d'être une commune permet de répondre à la question. Il semble que La « *place du village* » trouve son origine dans l'histoire des communs de Préfailles relatée par Louis EMERY en 1935.

*Village de Préfailles et la descente vers la mer*

*Cadastre 1825*



Après la révolution française une loi du 28 août 1792 « ... a eu pour but de changer le droit d'usage en un droit de propriété.... Ainsi les terres vaines et vagues de Préfailles devinrent la copropriété indivise de ses habitants d'alors. Cette indivision devait demeurer jusqu'en 1844. Non pas que tous les copropriétaires fussent unanimes à rester dans l'indivision. Un grand nombre faisaient valoir, avec juste raison, que le partage des communs, que leur aliénation même totale ou partielle, permettrait à la station de se développer et faciliterait, notamment, la construction de nouveaux chalets pour y recevoir les étrangers. Les habitants de La Plaine se désintéressaient quelque peu de la question, et par suite, le Conseil Municipal qui aurait pu trouver dans l'aménagement rationnel et progressif de la station de Préfailles une source appréciable de revenus communaux, restait à l'écart de cette discussion. Certains autres habitants de Préfailles, par contre, tenaient ferme pour le maintien de l'indivision».

Le partage des communs résultera d'une action introduite devant le tribunal de Paimboeuf le 20 juillet 1844 par une partie des copropriétaires souhaitant sortir de l'indivision. Le 24 janvier 1845 le tribunal rendra un premier jugement ordonnant le partage « en nature des communs, dits communs de Préfailles, par lots égaux, un lot devant être attribué à chaque « feu » (*un feu correspondant à un foyer*) ». Il désignera comme expert pour procéder au partage Alphonse PADIOLEAU, géomètre à Paimboeuf.

L'expert procédera dans un premier temps à un dénombrement des feux pouvant prétendre au partage. Puis les intéressés furent réunis sous la présidence de l'expert et votèrent à **l'unanimité** six résolutions.

Parmi ces résolutions celles concernant les origines de la « *place du village* » sont les suivantes :

« 1° Que sur la partie des communs, située entre le village et la mer, il serait laissé, *vague*, un terrain (qui fut immédiatement débordé), pour être planté et servir de promenade, afin d'attirer davantage les étrangers » ;

2° Qu'on laisserait sur le bord de mer un chemin (dit militaire), qui ne pourrait avoir moins de douze mètres, séparé du commun ;

3° Que des chemins seraient établis : l'un conduisant à Saint-Gildas, un second à la mer, et un troisième à la Source ; .....

6° Un terrain de 2ha 34a 95 ca, estimé 144fr95c, devrait être retranché des communs à partager ou à liciter pour être planté d'arbres et servir de promenade en vue d'attirer les étrangers. »

En 1935 Monsieur EMERY constatait « que ce terrain- que la volonté unanime des copropriétaires des communs en 1845, avait affecté à usage de promenade et qui a conservé son affectation primitive- comprend actuellement, le plateau de la Chapelle, la « coulée » ou descente à la plage (*actuellement l'avenue de la plage Eric TABARLY*), les abords immédiats de la plage et du rivage du côté de la Source et de Saint Gildas ». (Ci-jointe une carte postale illustrant l'état des lieux de la descente vers la plage dans les années 30)



124. PRÉFAILLES (Loire-Inf.) - La Descente vers la Plage - La Chapelle et, à gauche, la Villa San-Luis

Le partage fut entériné définitivement par un jugement du 12 septembre 1845. Chaque propriétaire reçut un titre pour la partie divisée et un pour la partie indivise.

Tout aménagement urbain doit s'inscrire dans une histoire qui exprime les rapports dans le temps entre une population et un territoire. Cette décision de 1845 marque la volonté des propriétaires de créer cet espace commun, cette « *place du village* », sous la forme d'une « *promenade pour attirer les étrangers* ».

Avant la création de la commune de Préfailles en 1908, cette décision prise à l'unanimité pour créer cette promenade exprime le premier acte d'intérêt général des fondateurs de notre village.

Il nous semble que le réaménagement présent de la « *place du village* » doit s'inspirer de l'esprit de 1845.

Claude Caudal



## Le Syndicat des Plages de Préfailles

Les origines du Syndicat des Plages sont lointaines.



Tableau de Mazel, 1878, extrait du livre « Les couleurs de Préfailles » sur lequel apparaissent deux maitre-nageur :

Sur la plage



et sur l'eau



Dès 1843, on constate une relative organisation de la gestion de la plage, tout à fait artisanale et minimaliste, mais bien réelle, avec une dame Roland puis un Monsieur Boucard. On notera assez tôt la présence d'un maître-nageur puis, à partir de 1864 de deux. En 1890, se créera une « Société de la Plage » qui assurera l'entretien, en recueillant des fonds auprès des baigneurs. Lorsque Préfailles deviendra commune en 1908, un « Comité des plages » sera créé, qui outre l'entretien, fera procéder à des travaux d'aménagement de l'accès à la plage, comme par exemple un escalier.

Quant au Syndicat des plages proprement dit, il sera créé en 1912 et aura pour mission, selon ses statuts d'origine, d'assurer « l'entretien, l'amélioration et l'embellissement des plages, ainsi que l'hygiène de la station ». Les plages concernées seront la grande plage de Préfailles et celle de Port Meleu.

Sa vie sera mouvementée : 13 présidents durant son existence. Les changements des membres du bureau seront fréquents et la rotation des trésoriers particulièrement rapide. Plusieurs dissolutions manqueront de se produire, mais au final seront toujours été évitées.

Les relations avec la municipalité seront fréquemment conflictuelles, mais la commune demeurera malgré tout un partenaire permanent.

S'il y a en permanence conflit entre deux conceptions, restrictives et maximalistes, de la mission, le syndicat aura toutefois largement tendance à déborder sa mission d'équipement et d'entretien des plages pour s'intéresser à tout ce qui touche à la vie de la station.

De la sorte, la création du syndicat d'initiative sera mal vécue et une fusion souvent demandée. Elle n'aura toutefois jamais lieu.

La situation financière sera une préoccupation permanente : l'équipement et l'entretien sont coûteux, à quoi s'ajoutent les frais de surveillance et le loyer à payer à l'Etat, juridiquement bailleur. Progressivement, la législation évoluant, le syndicat cherchera, et réussira, à se défaire de ses prérogatives au profit de la commune, se considérant ensuite davantage comme un simple conseiller.

Si l'on schématise les choses, on peut dire que, outre sa mission de base, trois questions auront beaucoup occupé le syndicat durant toute son existence :

D'abord, le problème de la salubrité à Préfailles. Il n'y a pas d'eau courante, du moins pendant les premières décennies. Il n'y a de ramassage organisé des ordures que pendant trois mois par an et pas d'évacuation des eaux usées. L'égout communal débouchant sur la mer, à peine ébauché, pollue les eaux de baignade et émet des odeurs nauséabondes. Le syndicat financera des travaux, en s'endettant, mais ceux-ci seront plusieurs fois réduits à néant par les tempêtes.

Ensuite, le Plateau de la Chapelle préoccupera beaucoup le syndicat, et ce sous deux aspects :

- Son caractère insalubre à proximité de la plage, car il est encombré par des détritiques et sert de lieu d'aisance ;
- Les tentations permanentes de la municipalité de se l'annexer et de s'affranchir un peu facilement, des règles d'utilisation définies en 1845 et 1874. Le syndicat organisera même une pétition en 1931 pour protester contre l'installation de baraques foraines et, de nouveau l'année suivante, contre des concessions accordées à des commerçants. En 1974, lors de la tentative d'expropriation, il ira déposer sur le registre du commissaire enquêteur ;

Enfin, les cabines de bain. Il en est propriétaire, sans savoir très bien qui est le propriétaire du terrain sur lequel elles sont édifiées et aura beaucoup de difficultés à percevoir les loyers. Leur mauvais entretien sera fréquemment critiqué.



Curieusement, l'Association des Propriétaires, pourtant créée dès 1933, ne fera l'objet d'une tentative, avortée, de rapprochement qu'en 1968 et c'est la municipalité, agacée par le fait que les centres d'intérêt des deux associations sont pratiquement les mêmes, qui imposera des réunions d'information communes à partir de 1970. Une explication de cette longue dualité est que le syndicat représente les estivants qui ne votent pas à Préfailles, à la différence, à l'époque, de l'Association des Propriétaires.

Le syndicat des plages fut mis en sommeil en 1989 et dissout en 1997, par dévolution de ses actifs financiers à la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNCM) et des cabines de bain à la commune de Préfailles, laquelle, compte tenu de leur vétusté, les fera démolir en 1999.

Gérard Dumas

Nota : l'APP est dépositaire des archives du Syndicat des Plages, et en particulier des comptes rendus des assemblées générales depuis sa création, ce qui a permis de réaliser cette synthèse de la vie de cette association historique de Préfailles



# Association des Propriétaires de Préfailles

Association créée le 18 septembre 1933 et régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901

## **But de l'Association (article 2 de ses statuts)**

Défendre, par toutes voies légales, les intérêts moraux et matériels des propriétaires d'immeubles ou usufruitiers adhérents, et d'apporter aux pouvoirs publics une collaboration active et désintéressée de quelque nature qu'ils soient, destinés à développer le bien-être de la Commune de Préfailles, et plus spécialement de la Station Balnéaire.

Elle ne poursuit aucun but lucratif

Toutes discussions, d'ordre politique ou confessionnel, sont rigoureusement interdites.

## **Comité Directeur de l'APP**

(Composition à l'issue de l'Assemblée Générale du 11 août 2012)

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| <b>Président</b>                   | <b>Claude CAUDAL</b>   |
| <b>Vice-Présidente</b>             | <b>Liliane SAGER</b>   |
| <b>Vice-Président et Trésorier</b> | <b>Henri JOUSSELLIN</b>  |
| <b>Secrétaire</b>                  | <b>Anne Dicharry</b>   |
| <b>Membres</b>                     | <b>Françoise BOURON<br/>Philippe JEANJEAN<br/>Gildas GASCHIGNARD<br/>Henri FULTON<br/>Gérard DUMAS</b> |

1, rue Chauvet 44770 Préfailles

**[www.app-prefailles.fr](http://www.app-prefailles.fr)**

email : [contact@app-prefailles.fr](mailto:contact@app-prefailles.fr)

Cotisation annuelle : 8,00 €